

Public

- Tout public, appétence pour les métiers du BTP

Prérequis

- Aucun prérequis

Délai d'accès

- L'entrée en formation est possible jusqu'à la veille du début de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation du financement

Modalités d'admission

- Validation de la demande d'inscription et recueil des attentes à l'entrée en formation

Durée

- 217 heures
- Pour l'alternance, la répartition centre/entreprise est définie par le planning pédagogique

Selon le calendrier défini par le centre de formation, le parcours pédagogique peut intégrer des heures en distanciel synchrone/asynchrone dont le volume sera défini dans l'information préalable et les documents contractuels

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Formation dispensée en langue française
- Méthodes d'animation actives et interactives alternant apports théoriques et pratiques réalisés dans le chantier école, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation permettant aux apprenants d'expérimenter, de tester et de s'entraîner afin d'acquérir de nouvelles compétences ou de les faire évoluer durablement

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référent Handicap local afin d'étudier les possibilités d'adaptation pour suivre la formation

Tarif et modalité de financement

Tarif de référence consultable sur www.aftral.com
Plusieurs dispositifs mobilisables selon votre statut et votre situation

Nous contacter

Pour toute demande d'information, consultez notre site internet www.aftral.com ou contactez nos équipes au 0809 908 908



TITRE PROFESSIONNEL

Canalisateur

Bloc de Compétences 1 (BC01)

Objectifs généraux

- ◆ BC01 : Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des mises en situation pratiques

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- ◆ Evaluation finale : mise en situation, questionnement à partir de production, entretien final

Validation

- ◆ Bloc de compétences 1 du Titre Professionnel de Canalisateur, si résultat positif aux épreuves certificatives
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés et insertion : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38078/>
- ◆ Code RNCP : RNCP38078BC1
- ◆ Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion (date de début des parcours certifiants : 21/10/2023, date d'échéance de l'enregistrement : 21/10/2028)
- ◆ Code Certif Info : 115456
- ◆ Certificat R482 cat A si réussite aux épreuves certificatives
- ◆ Avis individuel indiquant l'indice d'habilitation électrique si réussite aux tests (HFBF)
- ◆ Attestation de réussite AIPR opérateur si réussite au quiz national

Agrément

- ◆ DREETS
- ◆ Global certification (CACES®482)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
■ Vérification du respect des prérequis ■ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ■ Présentation de la formation ■ Modalités pratiques ■ Tour de table ■ Evaluation d'auto-positionnement		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Plateforme LMS et/ou outil de classe virtuelle si distanciel

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	BC1 : Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée	210 h 00
	▪ CP 1 : Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré (91h00) ○ Environnement d'un chantier, les risques et leurs moyens de prévention ○ Organisation et optimisation des matériaux, leur circulation, tri et recyclage des déchets, consommation d'eau et son ravitaillement ○ Les autorisations et habilitations individuelles : conduite d'engins (R482 cat A, habilitation électrique (HFBF), intervention à proximité des réseaux (AIPR Opérateur) ○ La réglementation liée aux chantiers de voiries : DT-DICT, signalisation de chantier temporaire (CETU CERTU SETRA) ○ Lecture et exploitation de plans, schémas, profils, coupes et documents d'exécution ○ Le marquage-piquetage des réseaux existants ○ Le matériel thermique ou pneumatique et son entretien de 1^{er} niveau ▪ CP2 : Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond d'une fouille d'une tranchée (28h00) ○ Les principes du terrassement et les risques liés ○ Blindage et boisement d'une tranchée ○ Mise en place d'échelles et passerelles ○ Repérage des indices de réseaux non signalés ○ Dégagement manuel des réseaux existants ○ Utilisation du laser, niveau de chantier, règle et niveau ○ Le guidage d'engins de terrassement, de manutention et les gestes de commandement ○ Techniques de soutènement, platelage ou ripage de réseaux ○ Contrôles profondeur, pente, planéité ○ Nivellement manuel ▪ CP 3 : Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée (42h00) ○ Les matériaux de lit de pose, d'assise, d'enrobage et de remblai ○ Le calage de la canalisation ○ Le réglage des couches successives, épaisseurs ○ Le compactage (PANDITO auto-vérification du compactage) ○ La pose de grillages avvertisseurs ○ La dépose de blindage : boisages ○ Les finitions provisoires ▪ CP 4 : Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisation (49h00) ○ Les éléments constitutifs des différents réseaux ○ Préparation des supports et fonds de forme ○ Mise en place des coffrages, leurs réservations et leurs armatures ○ Préparation et mise en place des bétons, mortiers et réalisation des finitions ○ Scellement de fonte de voirie ○ Réalisation de butées et massifs d'ancrage	Moyens Pédagogiques et Techniques Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Plateforme LMS et/ou outil de classe virtuelle si distanciel Chantier école avec matériel, engins, équipements

○ Repose de pavés, dalles, bordures et caniveaux ▪ Compétences transversales : ○ Travailler et coopérer au sein d'un collectif ○ Organiser ses actions ○ Respecter des règles et des procédures <i>Evaluations en cours de formation BC1 (dont ECF)</i> <i>Evaluations formatives : mises en situation, préparation questionnement à partir de productions...</i>	
---	--

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Evaluer les acquis de la formation	7 h 00
▪ Epreuves certificatives : ○ Mise en situation professionnelle ○ Questionnement à partir de production(s) : entretien avec le jury à partir du dossier constitué par le candidat (productions réalisées en entreprise ou en formation)		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Plateforme LMS et/ou outil de classe virtuelle si distanciel Plateau technique selon référentiel d'évaluation en vigueur

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Dresser le bilan et la synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Plateforme LMS et/ou outil de classe virtuelle si distanciel

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R482

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateur COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R482 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

→ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

→ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

→ au respect des obligations réglementaires applicables à l'engin de chantier et aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3 / 3 / 1 / 2 §1) :

- maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,
- maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,
- présence d'une notice d'instructions

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R482

Locaux

- Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour
- Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin
- Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

Moyens

Cat A	<u>Engin représentatif :</u> • Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro • Equipée pour le levage de charges • 5 t ≤ Masse ≤ 6 t Et • Motobasculeur sur pneumatiques • 3 t ≤ Masse ≤ 6 t Ou • Chargeuse à chenilles ou sur pneumatiques • 5 t ≤ Masse ≤ 6 t Ou • Compacteur à cylindres, sur pneumatiques ou mixte • 3 t ≤ Masse ≤ 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions des 2 engins : 225 m² minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la pelle, et à la chargeuse le cas échéant • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat B1	<u>Engin représentatif :</u> • Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro • Equipée pour le levage de charges • Masse > 12 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 225 m² minimum (longueur ≥ 5x longueur de la pelle) adaptée aux épreuves à réaliser • Chargement des matériaux : 225 m² minimum (15 m x 15 m) • Déchargement des matériaux : 100 m² minimum (10 m x 10 m) <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat B2	<u>Engin représentatif :</u> • Machine de sondage ou de forage • Machine automotrice, à conducteur porté ou accompagnant, • Equipée de mors de serrage • Masse > 2 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 225 m² minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser
Cat C1	<u>Engin représentatif :</u> • Chargeuse sur pneumatiques • Masse > 6 t Ou • Chargeuse-pelleteuse sur pneumatiques • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 400 m² minimum (longueur ≥ 5x longueur de la chargeuse ou de la chargeuse-pelleteuse) adaptée aux épreuves à réaliser • Chargement des matériaux : 225 m² minimum (15 m x 15 m) • Déchargement des matériaux : 100 m² minimum (10 m x 10m) <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la chargeuse ou à la chargeuse-pelleteuse • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m

Cat C2	<u>Engin représentatif :</u> - Bouteur à chenilles - Masse > 6 t	<u>Surface</u> - Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat C3	<u>Engin représentatif :</u> - Niveleuse Automotrice - Masse > 6 t	<u>Surface</u> - Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat D	<u>Engin représentatif :</u> - Compacteur à cylindres - Sur pneumatiques ou mixte - Masse > 6t	<u>Surface</u> - Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat E	<u>Engin représentatif :</u> - Tombereau Rigide ou articulé - Masse > 6 t	<u>Surface</u> - Évolutions : Circuit de longueur 500 m minimum (avec une ligne droite de 225 m au moins), permettant de monter les vitesses et de garantir les distances de freinage et d'arrêt - Chargement / déchargement des matériaux : 400 m2 minimum (20 m x 20 m) <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Engin de chargement adapté au tombereau - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat F	<u>Engin représentatif :</u> - Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté - À flèche télescopique - Avec stabilisateurs - Muni de bras de fourche - Capacité ≥ 4 t - Portée ≥ 8 m - Masse > 6 t	<u>Surface</u> - Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur du chariot) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Camion ou remorque adaptée pour le chargement des 3 charges simples - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> - Simple : 3 charges de masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin - Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté - Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat G	<u>Engin représentatif :</u> - Deux engins choisis parmi la liste des engins représentatifs des catégories B à F - Un engin à chenilles ET - Un engin sur pneumatiques ou à cylindre(s)	<u>Surface</u> - Évolutions des 2 engins : 625 m2 minimum, adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) - Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins